

DECLARATION PREALABLE DU FSU-SNUipp 78

CAPD DU 2 FEVRIER 2023

Nous installons aujourd'hui la CAPD suite aux résultats des dernières élections professionnelles. Cette installation achève la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique qui dégrade les conditions du dialogue social dans l'Education Nationale. Les résultats des élections professionnelles dans notre département ont placé le FSU-SNUipp en tête. Avec 4 sièges nous restons majoritaires et nous respecterons la confiance de nos collègues qui nous ont mandatés pour les représenter dans les instances.

Malgré les atteintes portées au paritarisme par le gouvernements d'Edouard Philippe, nous, élus du FSU-SNUipp siégeront pour défendre les mandats pour lesquels ils ont été choisis : la défense des personnels et d'un service public d'éducation égalitaire et émancipateur qui ne soit pas piloté par des logiques neo-libérales à coups de management autoritaire servant à légitimer des politiques d'austérité.

Les élections professionnelles sont un temps fort de la démocratie auquel le FSU-SNUipp est profondément attaché : elles devaient permettre l'expression de plus de 8000 enseignants du premier degré dans notre département, afin de faire vivre les instances paritaires et représentatives, qui elles-mêmes assurent la défense des droits individuels et collectifs de tous les personnels.

Malheureusement cet idéal démocratique n'est pas ce qui a été porté par l'administration et tout particulièrement le MEN : ils ont une fois de plus tenté de faire de la démocratie une mascarade et c'est cette dernière qui a été atteinte. Nous avons à plusieurs reprises dû employer le mot de mépris, et c'est bien cela dont il s'agit. Nous avons détaillé au niveau académique tous ces dysfonctionnements dont la plupart sont des récidives de 2011, 2014 et 2018 !

C'est bien l'investissement des organisations syndicales, de leurs militants ainsi que de quelques membres de l'administration qui ont porté ces élections et grandement pallié ce mépris de la démocratie sociale.

Ce que nous tenons à rappeler aujourd'hui c'est que le ministère porte une responsabilité très lourde dans cette participation extrêmement faible.

Non, la Profession ne se désintéresse pas des élections et de la démocratie. Nous avons entendu les collègues saluer l'engagement des représentants syndicaux pendant toute la campagne. Mais le vote électronique et les conditions dans lesquelles il a été organisé découragent les personnels, pourtant attachés aux instances et à leurs élus. Seul un vote à l'urne sur le lieu de travail avec possibilité de vote par correspondance permettra de revenir à une participation digne des enjeux.

Le FSU-SNUipp rappelle aussi son exigence au retour du quorum lors des élections professionnelles.

Nous le disions, les collègues sont attachés à leurs représentations dans les instances. C'est d'ailleurs ce qui ressort de la mission parlementaire sur le recrutement, l'affectation et la mobilité des enseignants du premier degré Rapportée par Mme Cécile Rilhac M. Rodrigo Arenas.

« La suppression de la consultation des commissions administratives paritaires (CAP) par la loi du 6 août 2019 est largement contestée et souvent présentée comme ayant opacifié les opérations de mobilité, entraînant une incompréhension et une défiance des personnels vis-à-vis de l'institution. [...] La participation de ces élus, éventuellement sous une forme différente de celle des CAP, est à restaurer impérativement, pour rétablir de la confiance dans le processus et renforcer la compréhension des décisions prises. »

Ainsi et comme nous l'avons toujours revendiqué, nous continuerons à exiger transparence et équité et à nous opposer à l'arbitraire mis en place par la disparition de la consultation des organisations syndicales pour les opérations de mouvement et les promotions.

Nous l'affirmons aujourd'hui pour l'installation de cette nouvelle CAPD : il y a urgence à reconstruire les bases d'un dialogue social de qualité, respectueux des représentants syndicaux et des personnels qui les ont élus.

Force est de constater que votre prise de fonction, Madame La Directrice, ne montre que peu de gage quant à ce dialogue social renoué. Malgré une première audience obtenue rapidement le 16 septembre, nous restons dans l'attente de votre réponse textuelle quant à la mobilisation des personnels contre les évaluations d'école. En effet, alors que vous acceptiez de nous recevoir en audience intersyndicale le 16 novembre dernier, nous attendons toujours votre réponse à nos demandes presque 4 mois plus tard.

Ce mépris du dialogue social n'est pas acceptable et nous redemandons ici que nos prochaines discussions se déroulent autrement, dans le respect des personnels qui s'adressent à vous via leurs représentantes et représentants.

A ce sujet, nous exigeons que les représentants du personnel soient remplacés lors de leur décharge. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ni Madame Lacrux, ni Madame Lerot, ni M. Degeorge, ni Madame Delbeck ne sont correctement remplacées lors de leur décharge. Cela provoque des difficultés dans leurs écoles : les collègues et les familles pourraient leur reprocher leur activité syndicale. Seule l'administration porte la responsabilité des non-remplacements : c'est ce que nous porterons publiquement si le besoin s'en fait sentir.

Enfin, nous sommes convoqué.es ce jour à 15h30, une heure avant l'heure officielle de notre fin de service. Nous avons dénoncé cette convocation tardive : l'administration doit tenir compte des organisations personnelles et familiales pour la convocation des instances. Nous soumettons donc à la CPD le vœu suivant :

"Les organisations syndicales siégeant à la CAPD des Yvelines demandent que les instances se tiennent à des horaires permettant à tous ses membres de participer du début à la fin des

débats, c'est -à-dire entre 8h30 et 17h. Cela nous paraît indispensable pour exercer notre mandat de représentant des personnels. Nous demandons également que si une des organisations représentées le souhaite, elles puisse siéger avec ses suppléants comme c'était le cas jusqu'à présent, dans le respect de l'article 12 du règlement intérieur de la CAPD."

Nous siégeons donc aujourd'hui pour étudier les recours individuels sur le PPCR. Petit retour historique. En 2016, la FSU a signé l'accord PPCR car il engageait des augmentations indiciaires certes largement insuffisantes et permettait de se rapprocher de nos revendications notamment l'avancement de toutes et tous à l'ancienneté selon les modalités de progressions les plus rapides (2 ans pour le passage de l'échelon 6 à l'échelon 7 et 2 ans et 6 mois pour le passage du 8 au 9). Fini le choix, le grand choix et l'ancienneté. Cette revendication reste très actuelle et l'ordre du jour de cette CAPD le démontre : nous allons défendre les dossiers de collègues qui demandent en fait à avancer plus vite.

Une grande partie des engagements du PPCR n'ont pas été honorés et l'objectif d'améliorer l'avancement des agents a été bafoué par les gouvernements successifs.

Car avancer plus vite, c'est être augmenté plus vite et nous soutenons les revendications salariales des collègues. 25% de perte de pouvoir d'achat en 20 ans. La politique salariale de l'éducation nationale n'a eu de cesse de déclasser les enseignants jusqu'à la crise profonde du recrutement que nous connaissons actuellement. Cette crise dégrade les conditions de travail dans les écoles du fait du manque de remplaçants et du sureffectif dans les classes. Elle est amplifiée par le phénomène des démissions et des ruptures conventionnelles sur lequel nous vous avons interrogé.

Avancer plus vite, c'est aussi partir en retraite avec le meilleur indice possible. Nous ne pouvons pas étudier les recours sans avoir en tête l'actualité de la réforme des retraites : une année de plus pour passer l'échelon, c'est combien d'euros en moins à la retraite ?

En réalité, ce mode de management conduit à une course aux 30% là où nous devrions travailler sereinement en équipe dans nos écoles. Au lieu de ça, c'est la mise en concurrence des collègues et le dernier rapport de Mac Kinsey sur la valorisation du mérite des enseignants n'augure rien de bon. « *L'impact d'une prime au mérite sur le résultat des élèves est positif lorsque les salaires des professeurs sont relativement bas* » affirme ces conseillers grassement payés avec l'argent public en page 38 du rapport.

La ligne directrice est donc tracée : maintenir les salaires bas et organiser la mise en concurrence des collègues. Quel mépris pour l'Ecole Républicaine !

La réalité concrète dans les écoles de ces évaluations que sont les RDV de carrière, ce sont des collègues stressés par l'enjeu de cette évaluation du point de vue de leur carrière,

stressés par la comparaison entre collègue, parfois jaloux de l'appréciation d'un collègue ou d'un autre.

Ce sont aussi des collègues qui font preuve de défiance envers leur IEN et les conseillers pédagogiques car l'évaluation PPCR plane au-dessus des relations de travail. Qui pourrait dans ce contexte de course à la performance avouer une difficulté professionnelle et demander l'aide de la circonscription ?

Nous le rappelons ici pour conclure, le SNUipp-FSU revendique une carrière parcourue au rythme le plus rapide pour tous, déconnectée de l'évaluation et des fonctions exercées. Il revendique une refonte complète de la grille permettant d'atteindre l'indice 1 000 en fin de carrière et le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement. PPCR a ouvert des possibilités d'évolution de carrière insuffisantes. Le SNUipp-FSU revendique l'accélération de carrière des 6ème et 8ème échelons pour toutes et tous. L'accès à la hors classe pour toutes et tous doit être garanti dans le cadre d'une carrière complète mais dans des délais les plus rapides en priorisant les collègues ex-instituteur-trices (par exemple par l'attribution d'une bonification d'une année d'ancienneté) et/ou retraits. L'accès à la HC doit être automatique au bout de 1 an au 11e échelon.

Pour conclure, le FSU-SNUipp se félicite de la très forte mobilisation lors des journées d'action des 19 et 31 janvier derniers contre la réforme des retraites. Il continue d'affirmer que la réforme proposée par le gouvernement et le Président Macron est une réforme idéologique, injuste et injustifiée. Il continuera d'affirmer que la question du financement de la retraite par répartition et celle des revalorisations salariales sont intimement liées comme annoncé lors de la journée de mobilisation du 17 janvier dernier. Ainsi, d'autres politiques sont possibles et une augmentation indiciaire des agents créera de nouvelles recettes dans les caisses de retraites. Il continue de revendiquer également des avancées pour aboutir à l'égalité hommes/femmes sur ces questions, notamment, au moment de la liquidation des droits à la retraite.

La question des salaires est ainsi une question de dignité et de respect au travail. Le mépris n'a que trop duré.

Nous appelons donc tous les collègues à s'emparer de ces questions et à continuer à se mobiliser fortement lors des prochaines journées d'actions.

A Guyancourt, le 2 février 2023

